

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 juin 2016

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil seize, le dix-sept juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18 (Mme LEYMARIE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme VIVIER Sylvie)

Présents : BILLEROT Jérôme, ROUX Michel, BONNEAU Élisabeth, CHAUVET Lucette, VIVIER Sylvie, DOMINEAU Samuel, BIZARD Mélanie, BURON Lionel, DUPUIS Christian, FOURNIER Daniel, GAUTIER Patrick, GIROUX-MOUILLET Céline, MORISSET Jézabelle, PAPET Marie-Claude, ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure, SOYER Yves, TROUVE Claude.

Excusé : LEYMARIE Nathalie et MOREL Maxime

Secrétaire de séance : MORISSET Jézabelle

• Procès-verbal de la réunion du 27 mai 2016 est adopté à l'unanimité après quelques modifications :

- Délibération 2016 05 04 : "... Vu les nouveaux tarifs décidés par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et imputés par le SITS passant de 45 € à 100 € **par enfant** en primaire ou maternelle, ..."
- Délibération 2016 05 05 : Dans le premier paragraphe, on notera : "l'élaboration d'un Plan de Prévention **des** Risques naturels prévisibles d'Inondation ..."
- Délibération 2016 05 06 : Ajout de "l'assemblée suit l'avis du conseil départemental (défavorable)" et correction de "... (propriétaire de terrains **concernés** ...".

Monsieur le maire demande la suppression de la délibération concernée par le chemin des Ripailles pour faute de devis. Ainsi que l'ajout d'une délibération portant sur l'acquisition de la ferme de Beausoleil.

Le conseil accepte à l'unanimité.

I – Délibérations

2016-06-01 : Approbation définitive « Projet Fontournable »

Vu la présentation faite par le cabinet URBA 37 le 18 mars 2016.

Vu la délibération 2016-03-11 du 25 mars 2016

Vu la visite d'URBA 37 le 16 juin à 10h00, le projet fait part des options suivantes :

- Option 1 : Reprise du tapis de chaussée rue des Ouches
- Option 2 : Pose de cuve enterrée pour la défense incendie 2 x 20 m³
- Option 3 : Plantation autour du lavoir
- Option 4 : Elargissement de la chaussée impasse du Lavoir
- Option 5 : Réalisation d'une couche de roulement à froid sur la chaussée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir les options 1, 2 et 4 dans le marché de base et de conserver les options 3 et 5 en option.

Le marché de base intègre les options citées ci-avant, car il est évident que nous avons un certain défaut en matière de défense incendie (option 2). Le talus du lavoir est très pentu, ce qui pourrait entraîner des difficultés supplémentaires en ce qui concerne des plantations éventuelles et une dureté du sol due à la présence d'une ancienne carrière. De plus, il est important de songer à un entretien supplémentaire pour nos agents. Il serait donc bon de se donner du temps sur cette option n°3 et pourquoi pas envisager de trouver une solution pour septembre/octobre prochain.

En ce qui concerne l'option 5, celle-ci n'est pas forcément envisagée par toutes les entreprises.

Finalement, le maire informe l'assemblée que le marché sera publié mercredi 22 juin et que les entreprises auront jusqu'au 13 juillet pour y répondre. Le marché sera alors étudié le 18 juillet. Le 21 juillet la commission d'appel d'offre se réunira et le 22 juillet, le Conseil Municipal délibérera sur le choix de l'entreprise retenue.

2016-06-02 : Approbation de la convention « Fourniture des repas scolaires »

Vu la demande formulée par le Conseil Municipal de la commune d'Exireuil pour la prise en charge de la fabrication et la fourniture des repas par la cuisine centrale de Saint Maixent l'Ecole, au bénéfice de l'école élémentaire d'Exireuil.

Vu le projet de convention précisant les conditions tant matérielles que financières de cette prise en charge.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la commune de Saint-Maixent-l'Ecole. Permettant ainsi la prise en charge et la fourniture des repas à destination de l'école élémentaire d'Exireuil, à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Céline Giroux fait remarquer que la commune d'Exireuil ne décide d'aucune prestation et laisse la commune de Saint-Maixent-L'Ecole gérer les repas et l'achat des produits alimentaires sans consulter les communes.

Jézabelle MORISSET fait savoir qu'elle a déjà été conviée à la préparation des menus.

2016-06-03 : Acquisition de la parcelle AE 385 située à La Rougerie

Vu la demande de la société Lafarge de céder à titre gratuit la parcelle AE 385 sise rue de La Rougerie.

Vu la proposition de M. Damien Bückel, responsable foncier à la société Lafarge de prendre 50% du coût de l'acte notarié en charge.

Monsieur le maire propose d'acquérir cette parcelle en signant tous les actes relatifs à cette affaire. Le conseil accepte à l'unanimité.

2016-06-04 : Acquisition de la ferme de Beausoleil

Vu l'estimation des domaines.

Vu la proposition financière faite aux consorts Boinot – Turpault.

Vu les devis de désamiantage et de démolition des bâtiments.

Vu les réponses favorables des consorts Boinot – Turpault.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer tout acte nécessaire à cette transaction, les frais d'actes notariés étant à la charge de la commune.

Il demande aussi à pouvoir missionner un géomètre pour borner et métrer le chemin d'accès le long du cimetière et l'emprise dans la parcelle AD 256.

Le conseil accepte à l'unanimité.